



EEV Drôme-Ardèche

Évolutions envisagées, mais pour quel avenir ?

La Direction Mobilités Rhône-Alpes initie actuellement un projet dont le but est de faire évoluer l'EEV de Lyon vers un EV TGV Rhône-Alpes avec le rattachement de l'UO Voyages de l'EEV Drôme-Ardèche, de l'UO SNCF-Voyages de l'EV Alpes et du RCAD de l'ETSV Loire. Lourdes conséquences en perspective et nombreuses interrogations de l'UNSA, pour l'instant en attente de réponses.



Concernant l'UO Voyages de l'EEV DA

Les agents des différents chantiers de l'UO VOYAGES de l'EEV DA ne changeront pas de Lieu Principal d'Affectation.

- Mais comment seront-ils gérés concrètement ?
- Par quelle CPS ?
- Quelles seront les zones d'intervention de la réserve ?
- Quel sera le périmètre de circonscription de notation des agents des collèges Exécution et Maîtrise ?



► Pour l'UNSA, ce sont des changements majeurs qui vont s'opérer sur cette UO.

► L'UNSA demande à ce que tous les thèmes de cette réorganisation soient correctement anticipés, sous les angles :

- « RH » (mobilité des agents sur les différents LPA de Drôme-Ardèche, CPS, périmètre de la réserve, notations....),
- « GEF »,
- « Animation des Ventes »...



Concernant Montélimar :

- Qu'en est-il exactement du chantier de l'EUV de Montélimar ?
- Sera-t-il rattaché à l'UO Voyages de l'EV TGV ?
- Sera-t-il rattaché à la nouvelle entité NFL ?
- Quelles conséquences concrètes pour les agents intervenant sur cette zone ?



Du point de vue informatique

- Qu'en est-il concernant les applications informatiques de gestion du personnel ?
- Comment seront traités les congés protocolaires de l'UO Voyages en 2016 ?
- Comment sera géré un agent de l'UO VOY qui intervenait auparavant sur deux chantiers ? (chantier TER et chantier VOYAGES par exemple).



► Pour l'UNSA, les délais de mise en œuvre au 1er juillet 2016 ne sont pas cohérents sous l'angle RH et CPS !



Créateur de lien social

EEV Drôme-Ardèche Évolutions envisagées, mais pour quel avenir ?

► Pour l'UNSA, le choix du 1er juillet n'est pas en phase avec la Production des UO. Cette date d'application entraînera plus de risques au niveau des tenues de postes que de bénéfiques.

Choisir une date après l'été 2016 nous paraît incontournable.

► L'UNSA réclame par ailleurs, que soit précisée l'évolution des IRP (CHSCT, DP...).



Concernant le siège de l'UO TER et le siège de l'EEV

Dans le projet présenté par la direction, nous notons que la structure siège de l'EEV Drôme-Ardèche, ainsi que toute l'UO TER actuelle, serait rattachée à la structure de l'ETSV Loire. Ce qui entraîne, de fait, des conséquences directes en terme de postes, qualifications, emplois sur ces deux sites, Saint-Étienne et Valence.

► **L'UNSA souhaite conserver un maximum de charges et d'emplois sur les territoires de Drôme - Ardèche et travailler en synergie avec Saint-Étienne. Des études plus précises doivent être menées en termes de charge et calibrage des futurs postes. Une réflexion quant à la charge de travail multi-métiers sur le périmètre de Drôme - Ardèche paraît indispensable.**

○ Qu'en sera-t-il du suivi du Management de la Sécurité des agents ?

○ Qu'en sera-t-il des personnels travaillant au sein des pôles du siège de l'EEV ?

○ Pour les agents se situant plutôt en fin de carrière, est-il envisagé d'ouvrir la possibilité de départs dans le cadre du RH 0281 ?

○ Qu'en est-il des Instances Représentatives du Personnel (IRP) du siège de l'Établissement ?

► Dans le cadre de l'évolution du siège de l'EEV DA, l'UNSA demande que les situations individuelles soient examinées avec la plus grande attention. La prise en compte du facteur humain est une condition indispensable à la réalisation de ce projet.

► L'UNSA demande qu'une attention particulière soit portée aux agents arrivant à mi-carrière et que soit listé tous les postes et les personnes concernés par ce dossier.



Enfin, il nous semble nécessaire de lier ce projet aux évolutions en cours dans les Unités Gares.

Les projets d'évolution de notre entreprise, avec d'un côté, les réorganisations des activités TER et Voyages, et de l'autre celles de Gares et Connexions, ne peuvent être menés sans concertation ni échange entre les 3 activités: les missions, les fonctionnements et périmètres de chacune des activités étant fortement imbriqués.

Chacun doit trouver sa place et les missions devront être clairement définies, les périmètres d'intervention et de compétences redéfinies. Il ne faut ni chevauchement ni doublon au niveau des charges affectées aux différents postes pour chacune des activités.

Il ne doit pas subsister de missions non attribuées ou de charges non prises en compte.

► **Pour l'UNSA, il faut repenser le territoire en intégrant et en redonnant une place à chaque Homme et chaque Femme des Établissements existants aujourd'hui. Personne ne doit rester au bord du chemin, et l'UNSA sera extrêmement vigilante sur ce dernier point.**



L'expertise syndicale